



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 60539

Texte de la question

M. Gérard Bapt * attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression des gratuités de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique, dont bénéficiaient jusqu'au 3 décembre 2004 les retraités de La Poste. En effet, les retraités concernés vivent ce courrier comme une provocation et considèrent que cette mesure reflète trois aspects négatifs. Tout d'abord il s'agit là d'une suppression d'un avantage acquis depuis des décennies, ensuite les économies réalisées seront tout à fait minimes et enfin le caractère rétroactif (puisque cette mesure s'applique également aux retraités actuels et non pas aux futurs retraités) est jugé tout à fait scandaleux. Par ailleurs, la rémunération à hauteur de 2,25 % des pensions versées sur les CCP ne pourra « éponger » la perte de la gratuité de la carte Bleue et de l'abonnement téléphonique que lorsque le solde sera en permanence de l'ordre de 9 000 euros sur le compte ! C'est pourquoi compte tenu de cette situation qui touche des milliers de nos compatriotes, il souhaite savoir s'il compte revenir sur cette disposition.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60539

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2648

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626